

Mouvement de droits de l'homme au Maroc

composé de 19 ong des droits de l'homme



présentent

Au Haut Commissariat aux droits de l'Homme à Genève.

Dans le cadre de l'Examen Périodique Universel relatif au ALGERIE en 2020

Un rapport sur la situation des droits de l'homme au TINDOUF (Algérie).

Adresse: HAY ALWAFI 01 N516 KENITRA TEL 00212661196662

Email: lmcdh.ma@gmail.com www.lmcdh.com

mouvement droits de l'homme au Maroc composé de:

Nom de l'organisation	logo	Tel ou Email
La ligue marocaine pour la citoyenneté et les droits de l'homme		Lmcdh.ma@gmail.com
Association de Défense des Droits de l'Homme		00212661290359
Instance marocaine pour la justice sociale et les droits de l'homme		Contact.imjsdh@gmail.com
Centre national des médias et des droits de l'homme		00212665411964
Le Front national pour la dignité et les droits humains		00212661511698
Forum Marocain pour la Démocratie et les Droits de l'Homme		fmdhmaroc@gmail.com
COMMISSION OUVRIERE		syndicatcom@gmail.com
Association marocaine pour les droits des victimes		WWW.AMDV.ORG
Centre des droits de l'homme et du développement durable		centresocialcndhmdd@gmail.com
Association des femmes sahraouies pour le développement		Afsdi.maroc@gmail.com

intégré		
Organisation nationale des droits de l'homme et du développement durable		chikhelkhammar@gmail.com
Coalition civile pour les droits de l'homme		acdhamaroc@gmail.com
L'INSTANCE Nationale de Défense des Fonds Publics au Maroc		00212617442980
Office Marocain des Droits de l'Homme		BMDH- MAROC@HOTMAIL.COM
Assemblée Marocaine des Droits de l'Homme		00212661085136
Association marocaine pour la défense de la dignité du citoyen		rachedpress@yahoo.fr
La ligue des syndicats libres		00212661109441
Association Solidarité Africaine		00212678094881
Observatoire national des droits des artisans		00212676137369

contenu:

- 1) Introduction
- 2) Droits civils et politiques
- 3) Indépendance du pouvoir judiciaire
- 4) Migration irrégulière
- 5) Droits économiques et sociaux
- 6) Menaces terroristes
- 7) Violation du droit international des droits de l'homme

À l'initiative de la ligue marocaine pour la citoyenneté et les droits de l'homme (LMCDH) en tant qu'association dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, ECOSOC. les organes des droits de l'homme

représentés dans la coalition des droits de l'homme ont appelé: "Le mouvement des droits de l'homme au Maroc" pour un travail participatif et unitaire indépendant des autorités marocaines, ainsi que de tout parti, appartenance politique, idéologique, ethnique ou religieuse. En vertu de ce principe « Le mouvement des droits de l'homme au Maroc ne tire ses positions que de l'universalité des droits de l'homme et des exigences de défense des droits de l'homme fondées sur des pactes internationaux, leurs principes et droit fondamental, les décisions des réunions des chefs d'associations et une analyse objective de la réalité des droits de l'homme tout en rejetant Tous types de religieux, sectaires, ou l'extrémisme sectaire a été identifié parmi ses objectifs:

- Solidarité et synergie avec toutes les personnes et tous les organismes nationaux et internationaux qui ont subi des violations des droits de l'homme;
- Renforcer les capacités des organisations impliquées dans ce travail unitaire par la formation et la diffusion d'informations sur les droits de l'homme;
- Solidarité dans le domaine des femmes et des enfants, logement inapproprié, droit à l'eau, droit à la santé, lutte contre la pauvreté, torture et disparitions forcées et toutes violations des droits de l'homme;
- Présentation, diffusion et éducation des droits de l'homme;
- Interférer avec les autorités responsables et concernées pour travailler à protéger et à garantir le respect des droits de l'homme et à soutenir et réparer les victimes de violations;
- Éduquer la société sur ses droits, affronter toutes les formes de violence et de marginalisation et sensibiliser aux droits de l'homme;
- Travailler à ratifier le Maroc de tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, intégrer ses exigences dans la législation marocaine, son adéquation avec lui et assurer son respect.
- Les organisations formant le mouvement des droits de l'homme au Maroc se poursuivant pendant près de deux ans et en interaction avec le mécanisme d'examen périodique universel, plusieurs réunions ont eu lieu qui ont abouti à une journée scolaire le 27 mars 2022 sur le mécanisme d'examen périodique universel

En plus de préparer ce rapport sur "violations des droits de l'homme dans les camps de Tindouf, qui relèvent de la compétence de l'Algérie et de sa responsabilité juridique internationale.

1) Introduction

Le Front Polisario s'installe sur le territoire algérien (région de Tindouf) et l'État algérien porte donc la responsabilité juridique en vertu du droit international humanitaire de ce qui se passe dans cette région conformément à Obligations de l'Algérie concernant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Conférence internationale du Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels et le reste de ses obligations en matière de droits de l'homme. Le rapport surveille dans quelle mesure ses obligations sont respectées, avec des recommandations dans ce domaine.

2) Droits civils et politiques

2 - 1 / Violations liées et courantes avec le Front Polisario

L'Algérie et le Polisario ont commis de graves violations des droits de l'homme depuis la création des camps de Tindouf dans le sud-ouest de l'Algérie, dans le contexte du conflit sur le Sahara marocain, et les atrocités humanitaires qui l'accompagnent (représentées dans la répétition des disparitions forcées, des enlèvements, des exécutions extrajudiciaires ou des procédures sommaires, des homicides d'identité, des tortures dans les centres de détention et autres cruels, traitements ou châtiments inhumains ou dégradants) . Fréquemment, comme trois jeunes sahraouis ont été soumis à de lourds coups de feu par des membres de l'armée algérienne, le 5 janvier 2014, dans les "tensions Wadiyat" zone de la frontière algéro-mauritanienne, et le jeune homme était "Khatri Ahmadouha Khandoud" Et "Alain Muhammad son père" et "Mishan Al-Salkhari", et cet incident a entraîné le meurtre du jeune "Hazri Ahmadouha Khandoud" et du jeune "Alain Muhammad son père" à la fois, tandis que "Mishan Al-Salkhari" a été blessé" Blessures graves au niveau de la tête à la suite des coups de feu, où le caractère systématique des assassinats commis par l'armée algérienne et les forces de gendarmerie contre les détenus sahraouis est confirmé et démontré, à travers la fréquence de ces cas en périodes rapprochées. Sans prendre de mesures punitives contre ceux qui ont commis ces violations. Le jeune Sahraoui, "Para Muhammad Ibrahim", est décédé en février 2017, de graves blessures à l'abdomen, après avoir été abattu par des membres de l'armée algérienne. Près de la ville de Tindouf, le long des camps, au sud-ouest de l'Algérie. Le meurtre de la jeunesse sahraouie, "Hafallah Abdo Ahmed Bebot", dans la nuit du mercredi 04 mai 2017, ne sera pas en tirant dans une embuscade dans la campagne désertique au sud-ouest de l'Algérie. Sauf un cas de la politique systématique de l'État partie afin d'hypothéquer les Sahraouis dans des camps où il n'y a pas de conditions pour l'humanité, pour appuyer leurs dossiers aux niveaux régional et international, tout comme les services de sécurité du Polisario . Avec le meurtre du jeune Ibrahim Ould Al-Salek Ould Abrikah, le dimanche 3 juin 2018, qui était détenu dans la célèbre prison d'Al-Dhehabiya, dans de mauvaises conditions et entouré de dignité humaine. L'armée algérienne a également tué vendredi 26 novembre 2021 de jeunes hommes à la recherche d'or . Un autre a été blessé dans une mine d'or à l'est du camp de Dakhla à Tindouf, et des témoins oculaires confirment que le meurtre de jeunes sahraouis dans les camps par les forces de l'armée algérienne,

en tirant au niveau de la tête ou de la poitrine. Preuve claire du comportement d'une politique systématique de mise à mort envers les Sahraouis, afin de museler la bouche et de les utiliser comme carte dans de nombreux forums internationaux, sans pouvoir critiquer leurs conditions inhumaines. Et exiger leur protection internationale contre la pénétration des services de sécurité algériens et des forces Polisario.

2 - 2 / Le "mouvement des droits" recommande l'état de l'Algérie:

Prendre les mesures nécessaires pour empêcher un recours excessif à la force contre les détenus non armés tout en veillant à ce que des enquêtes indépendantes et impartiales soient menées sur tous les cas d'exécutions extrajudiciaires. Y compris les cas commis dans la campagne désertique du sud-ouest de l'Algérie et amenant les auteurs à des procès équitables.

2 - 3 / Conditions des droits civils et politiques dans les camps de Tindouf

Le statut de ces droits se détériore toujours, car toutes les voix opposées à l'opinion du Front Polisario sont rejetées à l'intérieur des camps et sont punies et restreintes sans aucun respect des lois, et il est interdit aux ong des droits de l'homme d'entrer dans le camp, en particulier les ong marocaines des droits de l'homme. Nous constatons également l'absence de toute loi réglementant les prisons et la détention dans les camps, ainsi que des données sur le nombre de prisonniers et de détenus et le nombre et la qualité des cas selon le rapport périodique du front soumis à la Commission africaine des peuples et de l'homme' où nous confirmons les violations La restriction pratiquée sur le mouvement de la ligne du martyr, qui est un courant dissident du Front Polisario. Ce dernier est accusé d'avoir confisqué l'opinion des Sahraouis, de corruption et d'exploitation des souffrances des Sahraouis en faveur des dirigeants du front, où al-Salek l'un des chefs du mouvement décrit que la ligne du martyr est un mouvement de réforme au sein du Polisario. Il vise à instaurer la justice et la démocratie et à imposer un processus de rotation au sein du Polisario après un monopole qui dure depuis plus de 35 ans, considérant que la ligne du martyr est un parti opposé au Front Polisario dont le but est de trouver une solution au problème sahraoui et d'inviter tous les Sahraouis de Tindouf et du Sahara à lire le texte de l'autonomie

proposée par le Maroc et fournir au parti un rapport, qu'il s'agisse d'un organe, d'une ong ou d'un mouvement politique qui partage les orientations du parti.

Considérant que la perturbation des négociations par le Polisario est une autre tentative de priver les Sahraouis de leur droit de choisir, ce qui leur garantit leurs droits et leur dignité en tant que citoyens, pas comme esclaves de la pensée unique et unique.

Le mouvement exprime son désir de compromettre un consensus sur le désert par la médiation internationale conformément à la légitimité internationale.

M. Mohamed Salma, qui était responsable de la police du Polisario à son arrivée au Maroc dans le cadre d'une visite familiale en 2010, a également été exposé à la rencontre de ses proches qu'il n'avait jamais vus, en particulier son père.

L'un des notables de la tribu Rikbat, qui s'est installé dans la ville de Samara. Il a découvert lors de cette visite une autre réalité différente des récits qui promeuvent le Polisario autour du Maroc et la vie quotidienne dans les régions désertiques, et cette visite lui permettra de découvrir l'affiliation marocaine de sa tribu et sa dignité de la famille du grand soufi Moulay Abdel Salam Bin Mishish, les parties à la conversation qui l'ont attiré avec sa famille et des membres de sa tribu lui ont permis de prendre une décision sur l'approche logique de la réconciliation pour annoncer, en public, son parti pris envers la proposition d'autonomie.

C'est le parti pris qu'il avait l'intention d'appeler à l'intérieur des camps, où sa femme et ses enfants vivent encore.

Mais le Polisario ne lui a pas permis de le faire. Un fils de Sidi Mouloud a été arrêté et torturé pendant 70 jours en 2010 parce qu'il a librement exprimé son opinion en faveur de la proposition d'autonomie gouvernementale, et son statut est toujours en suspens, et l'art et la créativité à leur tour n'ont pas été livrés.

De la pierre et du rétrécissement, l'artiste, Alal, le créateur, poète, musicien et compositeur, né en 1967 dans la ville de Samara, et sa famille faisait partie des familles sahraouies qui sont parties de la ville d'Amala à Tindouf.

Et son âge à cette époque n'était pas supérieur à huit ans au début de 1976, il a commencé à se déplacer entre les villes algériennes pour étudier, comme c'est le cas avec la plupart des enfants sahraouis.

Jusqu'à ce qu'il passe au secondaire pour rejoindre les rangs des combattants de l'Armée populaire de libération du Sahraoui en 1984, alors qu'il avait seize ans, combattant dans le septième district militaire où il est resté jusqu'en 1991. L'artiste est apparu dans le groupe de district en 1987 avec la chanson "Me, the Desert and the Confusion" au Festival de la jeunesse pour l'été

1987, être sur le trône de la chanson désertique jeune et révolutionnaire, de cette date à aujourd'hui. Après la décision de cessez-le-feu de 1991, l'artiste résultant a rejoint la division nationale, a participé à la plupart des festivals internationaux auxquels a participé le Polisario, et en 2000, l'artiste a signé un contrat avec une entreprise, Newby Nikra « Novi Negara Espagnol pour enregistrer des cassettes audiovisuelles, et l'artiste a remporté plusieurs prix, le plus important d'entre eux a été le Golden Water Award en Allemagne en 2003. Jusqu'à récemment, l'artiste a été directeur général de la direction de l'art au ministère de la Culture du désert dans les camps « jusqu'à ce qu'il soit officiellement arrêté, dépouillé de tous ses biens et papiers d'identité, et menacé d'emprisonnement immédiatement après le lancement d'un album révolutionnaire de Ghanai dans lequel il glorifie la source de terreur et la jeunesse révolutionnaire du désert contre la corruption des dirigeants du Polisario, et il a également été torturé. Il a été empêché de rencontrer Ross en Mauritanie.

2 - 4 / Liberté d'opinion, d'expression et liberté de la presse dans les camps de Tindouf:

Nous enregistrons que tous les médias audiovisuels ou les médias écrits tels que les journaux et les magazines, ainsi que les sites Web, promeuvent les idées et les opinions du Polisario, lorsque l'absence de toute direction ou opinion intellectuelle ou politique contraire aux vues du Polisario et de tous ceux qu'il a écartés de l'opinion officielle qui prévaut dans les camps, parce que son sort reste soit l'expulsion, le rétrécissement ou la prévention de l'expression de ses opinions.

2 - 5 / la torture

L'État partie n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Cela indique que l'État algérien ne veut pas remplir ses obligations internationales en matière de lutte contre la torture.

Peut-être que les victimes de la torture et les autres victimes de violations graves dans les camps de Tindouf n'ont pas le droit d'accéder aux recours judiciaires et administratifs au niveau national. Affirme l'intention de l'État partie de continuer de déléguer sa compétence à l'organisation Polisario pour gérer les camps de Tindouf, ce qui augmente la détérioration des conditions sanitaires et

psychologiques des victimes et de leurs familles « Il les rend à nouveau vulnérables aux différents types de torture pratiqués par le Polisario, hors du contrôle du pays hôte, loin du suivi des mécanismes internationaux de protection et des organisations internationales travaillant dans le domaine des droits de l'homme.

Le Polisario continue de commettre ces violations et de torturer systématiquement, grâce au mandat de l'État partie de le faire, depuis la création des camps en 1975. Cela a laissé les auteurs de ces crimes à l'abri de la question et a consacré la politique d'impunité, parce que la justice algérienne n'a pas accepté les griefs et les plaintes des victimes des responsables du Polisario devant les tribunaux algériens « Contrairement aux dispositions des règles pertinentes du droit international.

L'Algérie n'a pas encore exprimé son souhait que les habitants des camps de Tindouf jouissent de leurs droits au titre des pactes internationaux, notamment ceux relatifs au statut juridique des réfugiés, comme le stipule la Convention relative au statut des réfugiés et le Protocole relatif au statut des réfugiés « Il refuse toujours de les imputer sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et les prive du statut de réfugié, tout en le justifiant comme un État solidaire des Sahraouis et de leur cause, selon les traditions de l'hospitalité algérienne« Lorsqu'il a accordé l'asile aux Sahraouis de la région de Tindouf et est parvenu à un accord avec les dirigeants du Polisario pour gérer les camps en fonction des spécificités sociologiques et culturelles de la population désertique« Ce qui montre clairement qu'il élude sa responsabilité en vertu des dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui est de protéger la population du camp contre les violations graves commises contre eux par une organisation militaire« Ces réfugiés ne voient qu'un document pour prolonger le conflit afin de préserver ses intérêts et ses positions de leadership au sein de l'organisation. Selon les règles du droit international, l'État partie est tenu d'étendre sa juridiction sur l'ensemble de son territoire, y compris la campagne désertique au sud-ouest de l'Algérie, et de ne pas permettre à un groupe armé de contrôler les affaires des camps similaires aux centres de détention ouverts « Les violations les plus graves sont pratiquées contre la sécurité et la vie de cette population. Il ne justifie en aucune manière de parvenir à un accord avec le Polisario, déléguant les responsabilités du gouvernement algérien découlant des

obligations internationales de l'État partie, une fois qu'il a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

2- 6 / À cet égard, le "mouvement des droits" recommande ce qui suit:

Exhortant l'État algérien à accélérer la ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants:

- Accélérer l'ouverture d'une enquête approfondie et urgente sur les cas de torture et de violations graves observés dans la campagne désertique du sud-ouest de l'Algérie et les camps de Tindouf, redresser les victimes, révéler la vérité de ce qui s'est passé et garantir que ce qui s'est passé ne se reproduira plus;

Les réfugiés jouissent de la campagne sahraouie en tant que réfugiés et de leurs droits en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés et du Protocole relatif au statut des réfugiés.

2 - 7 / Disparition forcée

Le "Mouvement des droits" affirme que les crimes qui se produisent dans les camps de Tindouf par l'organisation Polisario, liés à la disparition forcée, en tant que membres des tribus. En particulier, les tribus du Nord, comme Ait Osi et Yekot, a reçu la plus grande part d'enlèvement et de liquidation par des accusations toutes faites d'appartenance à des réseaux d'espionnage en faveur de l'ennemi appelés "Réseau mauritanien" et "Réseau TEKNA". Devant le silence et la complicité de l'État algérien en violation totale de ses obligations internationales au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et lié à la protection de toutes les personnes contre le meurtre, l'enlèvement et la torture, et à la délégation de ses responsabilités en matière de sécurité et de justice à une organisation militaire non étatique. Ses fonctionnaires jouissent toujours de l'immunité du pays hôte de tout suivi judiciaire, malgré les appels des organisations internationales et des défenseurs des droits de l'homme sahraouis à poursuivre les auteurs de ces violations.

2 - 8 / Le "mouvement des droits" recommande ce qui suit:

- Appelant l'État algérien à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées;

- Il a attiré l'attention du gouvernement algérien sur la nécessité de révéler le sort de centaines de cas de victimes de disparitions forcées, femmes et hommes, et d'inclure tous les événements qui se sont produits, sur tout le territoire algérien, depuis l'indépendance, Y compris les disparitions forcées survenues dans les camps de Tindouf dans la campagne désertique du sud-ouest de l'Algérie depuis sa création.

3) Indépendance du pouvoir judiciaire

3 - 1 / Statut d'exception et échappe à la comptabilité

Considérant l'exclusion de la zone des camps de Tindouf de la juridiction algérienne et l'absence d'État de droit applicable au territoires algérien, en raison du mandat de gérer ce domaine pour organiser le Polisario, Cette région est restée en dehors du champ d'application des règles de droit et de la coutume internationale générale.

Face à cette anomalie qui a échappé à tout contrôle international, l'organisation Polisario a continué de commettre de graves violations contre les résidents des camps et les personnes de nationalités différentes. Renforcer son emprise sécuritaire sur la région dans toute solution de toute obligation légale de protéger les individus dans la région de Tindouf, et avec l'autorisation complète du gouvernement algérien, depuis 1975, le pays hôte a fourni dans de nombreux cas, les services de sécurité au Polisario, pour maltraiter, torturer et traiter les détenus dans l'absence de la dignité, dans les centres de détention hors du contrôle de la justice algérienne, et de surveiller les mécanismes et organisations internationaux.

3 - 2 / Le "mouvement des droits" recommande ce qui suit:

Exhortant l'État algérien à étendre sa compétence sur tout son territoire, conformément aux règles du droit international, et de faire en sorte que les réfugiés sahraouis aient accès aux mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme dans l'État algérien, ainsi qu'à la possibilité de litiges devant les

tribunaux algériens.

4) migration irrégulière

4 - 1 / Violations des droits des migrants

Dans le contexte des problèmes de migration irrégulière, le gouvernement algérien n'a pas arrêté l'expulsion et l'expulsion de migrants des pays du Sahel et du Sahara vers leurs pays ou vers les pays voisins, dans des conditions inhumaines. Renoncer à sa responsabilité de prendre des mesures pour améliorer leurs conditions, examiner leurs demandes de séjour, les compter et leur accorder des papiers juridiques, mais plutôt soutenir des campagnes hostiles contre les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans le sol algérien. Défendre l'expulsion des Africains à la peau noire du pays, leur exposition à la violence et aux pratiques analogues à l'esclavage et à la traite des êtres humains.

4 - 2 / Le "mouvement des droits" recommande ce qui suit:

- Prendre des mesures législatives, administratives et judiciaires pour faire face aux campagnes d'expulsion des étrangers sur les réseaux sociaux, aux vagues croissantes de discrimination à l'égard des migrants d'ascendance africaine des pays du Sahel et du Sahara, et travailler à améliorer leurs conditions. Et faciliter leur intégration dans la société algérienne.

5) Droits économiques et sociaux

Compte tenu de la dépendance des habitants du camp de Tindouf à l'égard de l'aide internationale pour vivre et gérer leur vie quotidienne, la région aride de Tindouf est difficile à vivre où les conditions de vie ne sont disponibles qu'avec une pleine dépendance à l'égard de l'aide internationale. Depuis 1993, l'Office humanitaire de la Communauté européenne a alloué des programmes d'assistance annuels, divisés en raison de leur pleine dépendance de la population, à 84% d'aide alimentaire d'urgence, 9,4 % d'assistance médicale et 6,6% aide à la réhabilitation%. Pour accroître l'efficacité de l'aide et éviter les doubles emplois, une coordination étroite se déroule avec d'autres sources d'assistance internationale, bien que le rapport soumis par le Front Polisario à la

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples énumère la présence d'agents publics et de travailleurs perdus.

Le manque de statistiques précises ainsi que de syndicats indépendants rend difficile de parler des droits des travailleurs, des droits du travail et des normes internationales du travail dans les camps, surtout face au Front Polisario qui n'accepte pas une opinion contraire et des axes syndicaux ou syndicaux. Elle diffère avec elle, et d'ici, l'Algérie, en soumettant un mandat au Front Polisario pour administrer la région, est responsable de la détérioration des conditions économiques et sociales.

5 - 1 / Droit à la santé

À cet égard, nous notons que les niveaux de nutrition, de santé publique et de soins médicaux se sont détériorés régulièrement au fil des ans malgré l'aide internationale. La malnutrition dans les camps est due à divers facteurs, à savoir la mauvaise nourriture, l'environnement hostile et le sous-développement du système de santé, et l'une des maladies les plus courantes est la diarrhée qui affecte les enfants et les infections respiratoires en hiver. Un grand nombre d'enfants souffrent également de surdité ou de mauvaise audition, l'accès à l'eau potable est un problème très difficile, ou il ne convient pas à la consommation humaine, ou sa qualité est inférieure ou polluée.

Nous enregistrons également la distinction dans l'accès aux services de santé entre les principaux responsables et les proches de la direction du Polisario et le reste de la population du camp.

5 - 2 / La condition de la femme

Soulignant les souffrances des femmes en temps de guerre et dans les zones de conflit. Là où le droit international humanitaire est violé et la violation devient souvent un moyen de pression ou une arme de guerre, bien que les préoccupations des femmes réfugiées à Tindouf diffèrent d'un contexte à l'autre. Bien que la communauté sahraouie respecte par sa nature les femmes et rejette la pratique de la violence domestique à leur encontre, problèmes communs tels que les problèmes de santé maternelle et génésique, la discrimination fondée sur le sexe, la violence sexuelle et sexiste. Y compris la traite des êtres humains, qui

sont des problèmes de protection qui affectent les femmes et les filles où les femmes sont particulièrement touchées par la restriction de l'accès aux ressources, le faible niveau d'éducation ou de formation. Restrictions à la participation à la formulation des politiques et aux processus décisionnels. Ils sont également confrontés à la cruauté des longs voyages en sortant de leur pays d'origine, en plus des abus, l'indifférence et les agressions sexuelles répétées, et les femmes sahraouies doivent faire face à toutes ces menaces à un moment où elles devraient être l'infirmière, l'école, le soutien de famille et le défenseur de la famille.

À cet égard, nous notons avec préoccupation la déclaration d'Augustin de la Cruz, conseil de Khadigto Mahmoud Mohamed Al-Zubair; C'est une fille qui a été violée par un responsable du Polisario". Lorsqu'elle a confirmé que les jeunes femmes sahraouies qui bénéficient du programme de "perturbation de la paix" en Espagne sont empêchées de partir une fois qu'elles ont atteint l'âge de la majorité, et s'ils souhaitent retourner dans les familles d'accueil en Espagne ou en Europe, ils doivent obtenir des "visas de sortie délivrés par des responsables du Polisario ", qui les obligent souvent à se soumettre à leurs désirs sexuels. Il convient de noter qu'une plainte pour viol et abus d'humanité a été déposée auprès du tribunal national espagnol par le jeune Khadigto contre l'actuel représentant du Polisario en Algérie, Ibrahim Ghali et Abdel Qader Al-Wali. Ibn Abdul Qadir Talib Omar, Premier ministre.

5 - 3 / La situation des enfants

Nous enregistrons des enfants dans des camps soumis à la vengeance, à la violence, à l'exploitation, aux abus et à la négligence. Les enfants des camps de Tindouf sont plus à risque que les autres et nécessitent une attention particulière compte tenu de leur dépendance à l'égard des adultes pour leur survie et de leur exposition à des traumatismes physiques et psychologiques. Outre leurs besoins de développement qui doivent être satisfaits pour assurer leur croissance et leur développement naturel, la protection et la prise en charge des enfants dans les camps de Tindouf, y compris les adolescents, sont considérées. Surtout après avoir parlé de la présence d'expulsions d'enfants à Cuba et de leur exploitation dans la formation militaire. Il est nécessaire d'alerter la gravité de leur situation, sachant que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de

1989 et d'autres instruments juridiques constituent un cadre pour l'assistance et la protection des enfants.

5 - 4 / Par conséquent, notre recommandation à l'État d'Algérie:

- La nécessité de respecter les droits de tous les enfants qui les concernent, notamment par la prévention et la réponse pour prévenir toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation, de négligence et d'esclavage.

6) Menaces terroristes

6 - 1 / situation préoccupante

Le discours sur la pénétration d'Al-Qaïda au Maghreb islamique des camps de Tindouf à grande échelle constituait une «menace directe» pour la sécurité dans les pays du Maghreb et du Sahel. Dans un contexte régional qui témoigne de la croissance de groupes militants extrémistes, où il a souligné (Sant of Naval Annalize, basé à Alexandrie, Virginie), sous le titre (Défis de sécurité en Libye et dans la région du Sahel) « "Il y a des indications qu'Al-Qaïda a pénétré les camps de Tindouf, et des informations fiables de leur part confirment l'arrivée de dizaines de membres du Polisario dans le nord du Mali pour soutenir les groupes terroristes dans ce pays de la région du Sahel.

Le rapport note que la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la région du Sahel a automatiquement exacerbé la situation sociale, économique et humanitaire dans les camps de Tindouf ", en particulier chez les jeunes.

Un rapport publié à Washington en 2012 par le Centre international d'études sur le terrorisme de l'Institut Potomac sous le titre "Terrorisme en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest et du Centre: Du 11 septembre au printemps arabe, "Les camps de Tindouf, sous l'influence du Polisario, se sont transformés en terres fertiles pour le recrutement de réseaux terroristes, des passeurs de toutes sortes et des gangs criminels.

7) Violation du droit international des droits de l'homme

Il s'agit de prisonniers civils et de soldats de la milice Polisario sous l'autorité de l'Algérie et sur son territoire (région de Tandouf), qui compte environ 2 400 hommes. En tant que ong des droits de l'homme, nous avons pu communiquer avec ceux qui ont survécu après la mort de beaucoup Parmi eux, la torture est encouragée dans toutes ses couleurs, comme le travail acharné, la situation désastreuse des prisons, les couloirs de la détention secrète et des interrogatoires répétés, avec des ordres directs de l'armée algérienne et la mise en œuvre des milices armées du Polisario.

7 - 1 / Terribles violations des droits de l'homme

Après des auditions pour d'anciens détenus en présence de psychiatres, nous pouvons confirmer les violations suivantes:

Interrogatoire afin d'extraire des informations de nature militaire, et cela partait du moment où le soldat tombe entre les mains de polisario, afin qu'ils commencent à l'enquêter sur les chiffres et à armer l'équipe à laquelle il appartient « Et sur la force du site où il se trouvait. "Il est également tombé avec moi personnellement lorsque l'arme est tombée de ma main parce que mon char a été complètement détruit et incendié et j'étais le survivant de son équipage de trois personnes - alors Je souffrais de brûlures aux jambes Sur mon visage - au lieu d'accélérer mon traitement médical à cause de mes brûlures, un groupe du gang m'a transmis des questions sur les sujets susmentionnés, et quand je me suis abstenu et j'ai exigé le droit à un traitement conformément au droit international pour les prisonniers de guerre. Alors que j'essayais de résister aux coups de poing et aux coups de pied, quelqu'un a versé le fond métallique de son arme sur mon front, ce qui a conduit à cette blessure profonde que vous voyez son effet ici" affirme un ex detenu.

Ainsi, en violation flagrante de l'article 17 de la Convention internationale de Genève sur les prisonniers de guerre, la torture systématique continue d'extraire des informations de nature militaire, et d'extraire des déclarations de nature politique de propagande « En adoptant les méthodes les plus brutales contre nous, notamment:

- Isolement dans des cellules solitaires sombres jour et nuit, et ses dimensions ne dépassent pas 50/50/80 cm, affamées jusqu'à la capacité du prisonnier à se déplacer, et enlever les vêtements et les couvertures pour réduire leur disponibilité et leur qualité ◊ Brûler les zones du corps en libérant les cigarettes ou tout le corps. Je mentionne, mais sans s'y limiter, le sergent martyr esclave de Rahman Al-Sahel. Celui qui a refusé de se soumettre à toute recherche, alors ses interrogateurs ont versé du kérosène sur lui et l'ont incendié. (Le témoin dans la descente est le captif Youssef Aiken du Rashidiya◊ Qui n'a autorisé l'intervention de sauvetage que trop tard) Le crime du soi-disant Philippe avec une autre personne et sur ordre du soi-disant Ibrahim Ould Al-Hamim, le deuxième responsable de la sécurité à l'époque, le quartier général de l'enterrement dans les cimetières de Rapuny .

7 - 2 / Les conditions de résidence n'étaient ni sensibles à la dignité humaine ni à l'intégrité physique

De sorte que, afin d'éviter toute dépense matérielle puis de faciliter le rôle du gardien, les prisonniers ont été contraints de passer la nuit dans des fosses de groupe établies en creusant pour la fabrication d'étangs (épidémies) et de travaux de construction, et leur profondeur atteint de trois à quatre mètres ◊ Les prisonniers y descendent immédiatement après leur retour des travaux forcés et après les avoir dépouillés de leurs chaussures minables ◊ Sur une échelle en bois que le gardien retire après la fin du débarquement, et là, les prisonniers se trouvent directement sur le sol ou répandent ce que leurs mains se tenaient sur le chemin du travail des dessins animés, des sacs vides ou des morceaux de couvertures qu'ils choisissent d'ici et là, en déplacement et retour sur les chantiers, et après le passage du temps, les maladies ont commencé à nécrose les corps des prisonniers en raison de l'exposition constante aux gelées hivernales ou aux morceaux d'été, avec un manque d'hygiène presque complet ◊ Leur travail est devenu rentable, et ils ont été contraints de construire des abris avec des pièces rectangulaires sans plafonds, dans lesquelles les détenus étaient en nombre bien supérieur à la capacité de leur logement. (90 individus dans une pièce ne dépassant pas 60 mètres carrés dans de nombreux cas) Dans les centres frontaliers, les détenus ont été entassés dans des plates-formes de forage avec de

la ferraille et du bois de boîte de munitions † En conséquence, l'une des fosses s'est effondrée et trois prisonniers sont morts, dont (le soldat Muhammad Azkag, le quartier général de l'enterrement et les tombes de Rabouni Hamdi Ba Al-Sheikh).

7 - 3 / Conditions d'alimentation

Il n'a jamais été au niveau de la vitesse nécessaire pour maintenir la santé humaine, de sorte que tout au long de la détention, il a été limité aux articles suivants: (Le pain et les prisonniers souvent précis se font leur pain, thé noir ou lait en poudre † Pauvre coton et pâte, riz au mieux, huile de table et sel)

Cependant, les quantités accordées par la direction du Polisario ne dépassaient pas 25% de la part nécessaire pour nourrir l'être humain. C'est pour que le captif ne puisse pas s'échapper et combattre le personnel de sécurité.

Avec cette ration alimentaire, les prisonniers ont été contraints de terminer entre 150 et 300 blocs de construction (Burke) ou tout autre travail acharné.

7 - 4 / Conditions de santé

Devant la présence des détenus, trois médecins et quelques infirmières ont travaillé patiemment et professionnellement dès le début pour prendre soin de la santé de leurs camarades, même en l'absence ou en l'absence de traitement. Si, dans de nombreux cas, ils recourent à des mesures de sauvetage traditionnelles. Verser de l'eau froide sur un patient dont la température corporelle est élevée lorsque le présent est incapable de le traiter, ou utiliser des branches disposées comme moulage pour traiter les blessés avec des fractures, ou utiliser l'ail comme antibiotique † En échange de leurs efforts - médecins - la part des prisonniers dans le médicament a été convertie en dispensaires et en faveur des officiers de l'armée algérienne, de considérer que le médicament contenu dans Tindouf est toujours originaire d'Europe, connu pour sa haute qualité devant l'industrie pharmaceutique algérienne. Et lorsque les jeunes responsables du Polisario ont été alertés, ils l'ont volé pour eux-mêmes pour le vendre aux pharmacies mauritaniennes, et jusqu'à ce que la Croix-Rouge internationale soit fascinée † Par conséquent, l'État algérien était tenu de remettre la part des détenus dans les

médicaments directement aux médecins capturés.

Parler des conditions de santé nous renvoie directement à une grave violation subie par les prisonniers, qui est le processus d'élimination forcée du sang destiné aux hôpitaux algériens, les prisonniers ont donc formé de force un réservoir de sang dans toutes ses factions.

7 - 5 / Conditions de travail

Les prisonniers travaillaient dans des conditions où les droits les plus élémentaires faisaient défaut et leur humanité était prise en considération sans salaire, calendrier spécifique, vacances ou repos dans les travaux forcés, tels que la construction, agriculture, expédition et vidange de l'eau et des munitions. Travailler ensuite sur la construction de routes et le forage de puits au profit d'unités armées.

7 - 6 / Conditions de service humanitaire

Déconnecter la correspondance et les contacts avec les familles jusqu'aux frontières de 1996, lorsque le Comité international de la Croix-Rouge a imposé une visite et une réunion à tous les prisonniers.

7 - 7 / Peines physiques et individuelles

En s'appuyant sur des témoignages et des rapports qui surveillent la situation des droits de l'homme dans les camps de Tindouf, nous condamnons comme alliance civile les pratiques inhumaines contre les détenus qui sont périodiquement soumis aux sanctions physiques et psychologiques suivantes:

Déni de repos et de sommeil en organisant des campagnes de travail extraordinaires tout au long de la journée;

Privation de sommeil en organisant des séances de surveillance de la fréquentation toutes les deux heures;

Tomber avec des cordes ou des matraques électriques et exposition à la chaleur du temps avec privation d'eau à mort (cas du sergent Muhammad Al-Zubbdeh et esclave du spectre de Marrakech);

Enterrer dans le sable de garnison puis exposer le prisonnier à l'eau froide en pulvérisation⁴

Battre des fouets et donner des coups de pied à mort (le cas du soldat Ibrahim en position de Muhammad Fadel)⁴

Battements violents et confinement dans une boîte métallique pendant deux années complètes. Puis la liquidation physique après cela et de sang-froid de peur d'exposer l'affaire à la Croix-Rouge internationale. Ibrahim Tapia et Omar Al-Fandi⁴

- Le trait génital d'une manière que les conducteurs nerveux du système reproducteur avec le feu sont le cas du caporal bédouin, Saeed Alsousi et deux autres, et la tentative du cinquième eunuque n'a pas fonctionné.

7 - 8 / Peines psychologiques et insultes régulières

L'État algérien a imposé ses informations sur l'audition des prisonniers et ses programmes radio en installant des haut-parleurs dans les murs supérieurs du centre de détention, et les garder ouverts jusqu'à la date d'arrêt de la diffusion depuis leur station de radio depuis Oran⁴

Imposer une participation à des programmes de propagande malveillante en forçant les prisonniers et les détenus à réciter des tracts de propagande malveillants afin de remonter le moral des détenus dans les camps sous une bannière de réfugiés, et propagande destinée à recommander l'offre algérienne⁴

Coercition de fournir de fausses informations à la presse locale et internationale, ainsi qu'aux organisations gouvernementales et non gouvernementales locales ou étrangères qui visitaient la région pour soutenir des opposants ou à la recherche de la vérité.

7 - 9 / Recommandations

- Devant ces pratiques dangereuses, dont les mécanismes sont encore disponibles, et face au statut continu du différend entre le Maroc et le Polisario, directement soutenu, le "mouvement des droits" recommande l'État algérien à:

- Ratification et adhésion au Statut de Rome de la Cour pénale internationale⁴
- Ratification de la surveillance des droits de l'homme des Nations Unies dans les camps de Tindouf⁴
- Désarmer la milice Polisario car elle constitue une menace pour la région, la sécurité et la paix.